

**BURKINA FASO**

-=-=-=-=-

**UNITE-PROGRES-JUSTICE**

-=-=-=-=-

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION**

**IV<sup>E</sup> REPUBLIQUE**

-=-=-=-=-

**TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION**

*Session permanente*

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION**

-----

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE  
DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2024**

**Président de séance**

**Monsieur Dafidi David LOMPO**

*Premier Vice-président de l'Assemblée législative de transition*

**Secrétaires de séance**

**Monsieur Kiswendsida Evariste ZONGO**

*Premier Secrétaire parlementaire*

**Madame Esther BAMOUNI/KANSONO**

*Troisième Secrétaire parlementaire*

**Dossiers en examen :**

- **Projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 24 mai 2023 à Sharm El Sheikh, entre le Burkina Faso et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), pour le financement du projet d'augmentation du capital de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), dossier n°104.**
- **Projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 26 février 2024 entre le Burkina Faso et la Banque africaine de développement (BAD), pour le financement du projet de développement des chaînes de valeur intégrées de l'élevage au Burkina Faso (PDCVIE-BF), dossier n°105.**

L'Assemblée législative de transition s'est réunie en séance plénière le jeudi 12 septembre 2024, sous la présidence de monsieur Dafidi David LOMPO, Premier Vice-président, de l'Assemblée législative de transition. Il est assisté au présidium de monsieur Kiswendsida Evariste ZONGO et de madame Esther BAMOUNI/KANSONO, respectivement Premier et Troisième Secrétaire parlementaire assurant les fonctions de secrétaire de séance.

Le gouvernement était représenté par messieurs Aboubacar NACANABO, Ministre de l'Economie, des finances et de la prospective et Amadou DICKO, Ministre délégué auprès du ministre de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques, chargé des ressources animales.

Ils étaient assistés de leurs collaborateurs et des représentants du ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Le Président de séance fait son entrée dans l'hémicycle. Le public est debout pour l'accueillir, tandis qu'il rejoint le fauteuil présidentiel.

***- Il est 09 heures 05 minutes -***

### **Le Président**

Mesdames et messieurs les députés, bonjour.

Bonjour aux membres du gouvernement.

Bonjour mesdames et messieurs les fonctionnaires parlementaires.

Bonjour mesdames et messieurs les femmes et hommes de médias.

La séance est ouverte. ***(Coup du maillet)***

Monsieur le Secrétaire parlementaire, veuillez procéder à l'appel nominal des députés.

### **M. Kiswendsida Evariste ZONGO**

*Premier Secrétaire parlementaire*

Merci bien monsieur le Vice-président.

A vos rangs et à vos grades respectifs, bonjour.

Monsieur le Président, avec votre autorisation, nous allons passer à l'appel des honorables députés.

***(Il procède à l'appel nominal des députés)***

Monsieur le Président, au terme de l'appel nominal des honorables députés, nous avons :

- **15 députés absents excusés ;**
- **02 députés absents non excusés ;**
- **15 procurations ;**
- **54 députés présents ;**
- **69 votants.**

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci monsieur le Secrétaire parlementaire. L'Assemblée législative de transition est toujours en nombre pour délibérer et régler son ordre du jour.

### **Annonces :**

Mesdames et messieurs les députés, la Conférence des présidents, réunie le mardi 10 septembre 2024, a établi pour notre session permanente, un projet d'ordre du jour modifié. Ce projet d'ordre du jour a été mis à votre disposition par les services de la législation et du contrôle parlementaire. Il est soumis au vote de l'Assemblée.

*Aux termes de l'article 56, alinéa 5 de notre règlement, « Au début de la séance suivant la réunion de la Conférence, le Président soumet le projet d'ordre du jour à l'Assemblée législative de transition qui se prononce sur l'ensemble dudit projet. Aucun amendement n'est recevable. En cas de vote, seuls peuvent intervenir, le gouvernement et, pour une explication de vote de cinq minutes au maximum, les Présidents des commissions ou leurs représentants ayant assisté à la Conférence ainsi qu'un orateur par groupe constitué. »*

Je donne la parole, tout d'abord au gouvernement, pour d'éventuelles observations.

### **M. Aboubakar NACANABO**

*Ministre de l'Economie, des finances et de la prospective*

Le gouvernement répond par la négative.

### **Le Président**

Je remercie le gouvernement.

Les présidents des commissions générales souhaitent-ils intervenir pour donner des explications de vote ? (*Pas de prise de parole*).

Je vous remercie.

J'invite enfin les groupes constitués qui le souhaitent, à prendre la parole pour une explication de vote de cinq minutes au maximum. (*RAS*).

Je vous remercie.

L'ordre du jour modifié de la session permanente est adopté.

Il en est ainsi décidé. (***Coup de maillet***)

Par ailleurs, mesdames et messieurs les députés sont informés qu'il a été mis à leur disposition auprès des présidents des groupes constitués, le compte rendu analytique de la séance plénière du lundi 02 septembre 2024.

En application des dispositions de l'article 58, alinéa 4 de notre règlement, ce compte rendu analytique est considéré comme adopté. Il sera publié et mis en ligne sur le site Web de l'Assemblée législative de transition.

Aussi, mesdames et messieurs les députés sont informés que suite à la validation du mandat des députés des personnalités désignées au titre des Partis politiques à l'issue des assises nationales du 25 mai 2024 et en application des dispositions de l'article 15 de la Charte de la Transition modifiée, ces députés sont inscrits dans les commissions générales ainsi qu'il suit :

- député COULIBALY Wiloho : Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) ;
- député DIALLO Ousmane : Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) ;
- député SOMA Abdoulaye : Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) ;
- député YELKOUNI O. Hermann : Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) ;
- député KINDA Mickaël : Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains, (CAGIDH) ;
- député OUEDRAOGO Aly Badra : Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains, (CAGIDH) ;

- député SALOGO Mahamoudou : Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains, (CAGIDH) ;
- député OUEDRAOGO Kiswindsida Aguératou : Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) ;
- député TINDANO Yentéma Arnaud : Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) ;
- député SANOGO Drissa : Commission des finances et du budget (COMFIB) ;
- député ZANGRE François : Commission des finances et du budget (COMFIB) ;
- député SIDIBE Mariam : Commission du développement durable (CDD).

Enfin, mesdames et messieurs les députés, vous êtes informés que le Conseil constitutionnel a fait parvenir à l'Assemblée législative de transition, par lettre n°2024-111/CC/CAB/SP du 14 août 2024, la décision n°2024-16/CC sur la conformité à la Constitution de la résolution n°005-2024/ALT du 27 juillet 2024 portant modification de la résolution n°003-2022/ALT du 14 novembre 2024 portant règlement de l'Assemblée législative de transition.

Il en résulte que la résolution n°005-2024/ALT du 27 juillet 2024 portant modification de la résolution n°003-2022/ALT du 14 novembre 2024 portant règlement de l'Assemblée législative de transition est conforme à la Constitution, sous réserve du réexamen des dispositions de l'article 98.

Suite à cette décision, l'Assemblée législative de transition a adressé la lettre n°2024-082/ALT/PRES/SG/DGLCP du 02 septembre 2024 au Conseil constitutionnel qui avait pour objet, de requérir la conduite à tenir après la décision rendue sur la conformité à la Constitution de la résolution.

En réponse à cette correspondance, le Conseil constitutionnel par lettre n°2024-123/CC/CAB/SP du 05 septembre 2024 a, conformément aux dispositions de l'article 159 de la Constitution, présenté deux options à l'Assemblée législative de transition :

- relire l'article 98 en prévoyant des délais raisonnables à sa convenance ou ;
- maintenir l'ancienne disposition à l'article 98 telle qu'elle existait avant sa modification.

Au regard de ce qui précède, l'Assemblée législative de transition opte pour le maintien de l'ancienne disposition telle qu'elle existait avant sa modification.

Il en est ainsi décidé. *(Coup du maillet)*

Mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de la séance plénière de ce matin est consacré à l'examen de deux projets de loi.

Madame la Secrétaire parlementaire, veuillez annoncer les intitulés des deux projets de loi.

**Mme Esther BAMOUNI/KANSONO**

*Troisième Secrétaire parlementaire*

Monsieur le Président, avec votre autorisation, je vais annoncer l'intitulé des projets de loi. Il s'agit :

- du projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 24 mai 2023 à Sharm El Sheikh, entre le Burkina Faso et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), pour le financement du projet d'augmentation du capital de la Banque ouest africaine de développement (BOAD), dossier **n°104** ;

La commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) est saisie du dossier n°104 pour avis.

- du projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 26 février 2024 entre le Burkina Faso et la Banque africaine de développement (BAD), pour le financement du projet de développement des chaînes de valeur intégrées de l'élevage au Burkina Faso (PDCVIE-BF), dossier **n°105**.

La Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) et la Commission du développement durable (CDD) sont saisies du dossier n°105 pour avis.

La Commission des finances et du budget (COMFIB) est affectataire des dossiers n°104 et 105 pour le fond.

Merci monsieur le Président.

**Le Président**

Merci madame la Secrétaire parlementaire.

Je passe en discussion le projet de loi, objet du dossier n°104.

Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

**M. Aboubakar NACANABO**

*Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective*

Pas d'observation, monsieur le Président.

**Le Président**

Je remercie le gouvernement.

Avant de passer la parole à la COMFIB, je rappelle que conformément aux dispositions de l'article 102 du règlement de l'Assemblée législative de transition la discussion du projet de loi, objet du dossier 104 portera sur le texte adopté par la Commission saisie au fond, c'est-à-dire, le texte issu de la Commission des finances et du budget. Ce rappel vaut aussi pour la discussion du projet de loi, objet du dossier n°105.

Je donne la parole au président de la COMFIB, pour présenter le rapport de la Commission devant la plénière.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

**M. Moussa NOMBO**

*Président de la COMFIB*

Merci bien monsieur le Président.

Avec votre autorisation, je voudrais inviter l'honorable TAPSOBA Issaka à présenter à la plénière la synthèse du rapport de la Commission des finances et du budget (COMFIB).

**M. Issaka TAPSOBA**

*Rapporteur COMFIB sur le dossier n°104*

Merci beaucoup honorable président.

Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Chers membres du gouvernement ;

Honorables députés ;

Chers fonctionnaires parlementaires ;

Femmes et hommes de médias, bonjour.

J'ai l'insigne honneur de vous faire lecture du rapport suivant.

Burkina Faso, Unité-Progrès-Justice, IV<sup>E</sup> République, Troisième législature de transition ; Session permanente, Assemblée législative de transition

Commission des finances et du budget (COMFIB),

Rapport n°2024-026/ALT/COMFIB, dossier n°104 relatif au projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 24 mai 2023 à Sharm El Sheikh, entre le Burkina Faso et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), pour le financement du projet d'augmentation du capital de la Banque ouest africaine de développement (BOAD). Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB) par le député Issaka TAPSOBA, Rapporteur.

*(Il donne lecture dudit rapport)*

Ouagadougou, le 05 septembre 2024

Le Président : Moussa NOMBO

Le Rapporteur : Issaka TAPSOBA

### **Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.

Je passe la parole au président de la CAEDS pour son rapport d'avis.

### **M. Daniel ZOUNGRANA**

*Président de la CAEDS*

Merci monsieur le Vice-président.

J'invite l'honorable YELKOUNI O. Hermann à livrer le rapport de la Commission.

Merci.

### **M. O. Hermann YEKOUNI**

*Rapporteur CAEDS sur le dossier n°104*

Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Chers membres du gouvernement ;

Chers honorables députés ;  
 Chers fonctionnaires parlementaires ;  
 Femmes et hommes de médias.

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport pour avis de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS).

Burkina Faso, Unité-Progrès-Justice, IV<sup>E</sup> République, Troisième législature de transition ; Session permanente, Assemblée législative de transition, Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS),

Rapport pour avis, Dossier n°104 relatif au projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 24 mai 2023 à Sharm El Sheikh, entre le Burkina Faso et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), pour le financement du projet d'augmentation du capital de la Banque ouest africaine de développement (BOAD). Présenté au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) par le député O. Hermann YELKOUNI, Rapporteur. Septembre 2024.

Monsieur le Président, avec votre permission, je m'en vais vous donner l'avis de la Commission.

### **APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION**

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu des travaux de la COMFIB fait par le député rapporteur, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité estime que la ratification de l'Accord de prêt contribuera à :

- satisfaire les conditions d'entrée en vigueur du Projet d'augmentation du capital de la BOAD ;
- assurer la mise en œuvre effective du « Plan Djoliba » et accroître le niveau de mobilisation des ressources du Burkina Faso auprès de la BOAD.

Par conséquent, elle émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 06 septembre 2024

Le Président : Daniel ZOUNGRANA

Le Rapporteur : O. Hermann YELKOUNI

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.

A présent, le débat général est ouvert. Les députés qui souhaitent intervenir dans le débat son priés de se faire inscrire sur la liste.

Je rappelle qu'aux termes des dispositions de l'article 61, alinéa 4 de notre règlement, je cite : « *Les députés membres de la commission saisie au fond défendent leur rapport devant la plénière. Ils s'abstiennent de poser des questions au cours des débats.* ».

Cette disposition s'applique donc aux députés membres de la COMFIB qui est affectataire des dossiers n°104 et n°105 pour le fond.

La liste est ouverte.

***(Demande d'intervention du député DIALLA Moumouni pour une motion de procédure)***

Oui, allez-y.

### **M. Moumouni DIALLA** (GC/OSC)

Avec votre autorisation et votre permission, je souhaiterais faire une motion. Est-ce qu'il n'était pas aisé et facile d'autant plus que ce sont des ratifications, de faire un débat général unique qui nous permet d'aller sur les deux dossiers.

Merci monsieur le Président de prendre ma motion en compte.

***(Murmures et commentaires)***

### **Le Président**

Merci pour la proposition.

Mais pour des raisons spécifiques liées aux objets qui sont différents, on a opté pour la séparation du débat. Donc acceptons qu'on aille dans cette lancée.

Je vous remercie.

Donc la liste est ouverte.

***(Inscription des députés sur la liste)***

Sont inscrits, les députés SOMA Abdoulaye et SANGARE Moussa.

C'est une liste très sobre.

La parole est au député SOMA Abdoulaye.

**M. Abdoulaye SOMA (GC/PP)**

Merci beaucoup monsieur le Président.

Par rapport au dossier qui est sous examen, je crois qu'on a posé une question au gouvernement par rapport aux risques et aux inquiétudes que comportent le rythme des prêts contractés par le Burkina Faso et la réponse qui a été donnée par le gouvernement m'a donné l'impression qu'ils n'ont pas pris la pleine mesure de la question qui lui a été posée.

Je voudrais appeler le gouvernement à nous dire à partir de quel moment il compte se conformer aux indications, aux obligations internationales qu'il a accepté notamment au niveau communautaire en adoptant un budget en équilibre. Ne pas soumettre à notre Assemblée, des budgets déficitaires. Il y a beaucoup de prescriptions internationales que nous, nous avons accepté, que notre pays a librement accepté mais nous avons une pratique interne qui est contraire. Et évidemment avec la nouvelle dynamique qu'on a engagée, j'ai des craintes en tant que député sur le volume de nos engagements, de nos prêts et donc le volume de l'endettement de notre Nation précisément sur les générations futures.

Je voudrais quand le gouvernement répondra, terminer par l'encourager à soumettre à l'Assemblée, des budgets en équilibre. Il est tout à fait évident qu'on le sait, pour les investissements lourds, des prêts pour des Etats comme le nôtre, le Burkina Faso, peuvent s'avérer nécessaires. Mais quand il va s'agir du fonctionnement courant de l'Etat, ça va poser un problème d'autonomie, ça va poser un problème de souveraineté, ça va poser un problème de programmation. Donc je m'inquiète pour cela et j'aimerais que le gouvernement m'éclaire là-dessus et surtout qu'il réagisse à la recommandation qui est faite de vivre selon nos moyens.

Merci.

**Le Président**

Merci monsieur le député.

L'honorable SANGARE Moussa a la parole.

**M. Moussa SANGARE (GC/FDS)**

Merci monsieur le Président.

Je vais d'abord féliciter la COMFIB pour le travail abattu.

Monsieur le ministre vu notre contexte sécuritaire, humanitaire et économique difficile, je voulais savoir : est-ce que c'est le moment pour le Burkina Faso de participer au renforcement de l'augmentation du capital de la BOAD par une émission de nouvelles actions pour un montant de 30 822 000 000 de francs CFA ? C'est ma première préoccupation.

La deuxième c'est de savoir : est-ce que cette participation comporte des risques pour notre économie ? Si oui, quelles sont les mesures envisagées par votre département pour amenuiser ces risques ?

La dernière préoccupation, monsieur le ministre, c'est au niveau des objectifs spécifiques. J'aimerais que vous nous expliquiez encore le dernier turet à savoir le paiement de chacune des tranches de 2 à 5 ans sera solutionné... ainsi de suite. Si vous pouvez revenir sur cela pour expliquer davantage. C'est le dernier turet de l'objectif spécifique.

Je vous remercie.

**Le Président**

Merci honorable.

Honorable BAMOUNI Esther a la parole.

**Mme Esther BAMOUNI/KANSONO (GC/FVR)**

Merci bien monsieur le Président de me donner la parole.

Ma question c'est plus une question d'éclaircissement par rapport au système. Je vois que l'accord a été signé le 24 mai 2023 et devait être mis en œuvre à partir de 180 jours après ; du coup, nous nous retrouvons en novembre 2023 et les résultats attendus devaient être visibles depuis 2023 et c'est aujourd'hui que nous signons l'accord. Ma question, c'est de savoir pourquoi c'est à ce jour que nous signons l'accord. Je me demande si le projet a été déjà mis en œuvre et à quel stade nous sommes actuellement ?

Ma deuxième préoccupation, c'est concernant l'intervention de monsieur SOMA. Il a développé de long en large, moi tout simplement j'allais dire si le Burkina venait à quitter l'UEMOA ici, on aurait pas trop le choix par rapport aux retombées parce que je dirais, « c'est avoir son doigt dans la bouche d'autrui ». Vous le savez bien, quand on a le doigt dans la bouche d'autrui, vous savez ce que cela signifie.

Telles étaient mes deux préoccupations, monsieur le Président.

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci honorable.

Nous sommes au terme des interventions.

Je passe la parole à la COMFIB pour répondre éventuellement aux questions posées par les députés.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

### **M. Moussa NOMBO**

*Président de la COMFIB*

Merci bien monsieur le Président.

Pas de questions adressées directement à la Commission.

### **Le Président**

Merci bien.

Je remercie le Président et les membres de la COMFIB pour le travail abattu. Je saisis l'occasion pour féliciter et remercier les membres de la CAEDS saisie pour avis.

A présent, je donne la parole au gouvernement pour répondre aux questions des députés.

Monsieur le ministre, vous avez la parole.

### **M. Aboubakar NACANABO**

*Ministre de l'Economie, des Finances  
et de la perspective*

Merci bien monsieur le Président.

Bonjour à tous les honorables députés.

Bonjour à tous ceux qui sont dans la salle.

Merci pour vos différentes observations sur ce projet de loi qui est un projet de loi très important pour le Burkina Faso.

Je voudrais également remercier la COMFIB pour la bonne ambiance qui a prévalu pendant les travaux en commission et les observations pertinentes qui ont été faites pour qu'on aboutisse donc à cette version du projet.

Je voudrais répondre à la question du député Abdoulaye SOMA par rapport aux déficits et les engagements que le Burkina Faso a en matière de déficits.

Je voudrais préciser que le Burkina Faso n'a aucun engagement pour zéro déficit. L'engagement que le Burkina Faso a, ce qu'on appelle les critères de convergence, c'est un taux de 3% du produit intérieur brut.

Donc, c'est cela l'engagement du Burkina Faso et bien sûr de tous les pays membres de l'UEMOA et ces mêmes critères de convergence se retrouvent dans le pacte CEDEAO également auquel nous étions partis.

Aujourd'hui, nous recherchons à tendre vers un taux de déficit de 3%. Il faut dire qu'en 2022, nous étions à un taux de déficit de plus de 10% de déficit. Et en 2023, nous sommes à peu près aller à un taux de 6%. En 2024, nous serons à peu près à 4% et à partir de 2025, nous atteindrons ce qu'on appelle la consolidation budgétaire qui va nous amener à 3%.

A partir donc de 2025, le projet qu'on va vous soumettre pour le budget 2025, vous allez voir que le document de programmation a prévu effectivement un taux de 3% à partir de 2025 et nous allons limiter à 3% parce que si on dit qu'on veut faire un budget équilibré, c'est bien mais cela veut dire que nous devons mobiliser encore davantage de ressources en interne. Ce qui n'est pas aussi facile parce que nous faisons beaucoup d'efforts dans la mobilisation mais comme vous le savez, la mobilisation des ressources internes suppose qu'on demande une contribution supplémentaire à la population, ce qui n'est pas toujours évident.

Si on décide de ne pas faire un budget avec un déficit, ça veut dire qu'on limite aussi la capacité du pays à investir, ce qui n'est pas chose facile, parce qu'il faut soutenir la croissance. Donc, nous pensons qu'un taux de 3% est raisonnable. Si on arrive à maîtriser ce taux de 3% sur la durée, cela nous

permettra non seulement de faire des investissements mais également de maîtriser l'endettement.

Voilà, ce que je pouvais apporter comme réponse à vos questions mais également peut-être il y a une question subsidiaire, l'inquiétude sur le volume de l'endettement. Il faut dire qu'en la matière aussi, les critères de convergence prévoient 70% du produit intérieur brut comme niveau d'endettement acceptable. Actuellement, le Burkina Faso est à 56%. Donc, nous pouvons dire que notre niveau d'endettement est encore soutenable.

C'est vrai que ces derniers temps, le coût de l'endettement devient très élevé parce que les ressources concessionnelles se font rares et sur le marché régional, le coût de l'endettement est élevé. Nous essayons de faire des efforts que nous pouvons pour rechercher des ressources concessionnelles mais à défaut, nous sommes obligés d'aller sur le marché et de lever des ressources sur ce marchés.

Mais déjà, il faut qu'on salue le fait que le marché répond favorablement parce que ce n'est pas évident. Il y a des pays qui sont dans la sous-région qui n'arrivent pas à lever des fonds mais le Burkina Faso le fait. Rien qu'hier, on a pu couvrir l'émission que nous avons eu à faire, donc, cela veut dire que malgré toutes les difficultés, on a quand même la confiance des investisseurs parce que les fondamentaux en matière de macroéconomie sont bien tenus au Burkina Faso.

La deuxième question que j'ai notée, est-ce que cette augmentation du capital de la BOAD à laquelle le Burkina Faso participe, ne comporte pas des risques pour notre économie ? Il faut dire que le Burkina Faso est actionnaire à la BOAD au même titre que les autres pays membres de l'UEMOA ainsi que la BCEAO et d'autres actionnaires non-régionaux.

S'il y a une augmentation du capital, le Burkina Faso pouvait dire, nous avons les ressources, nous allons directement participer. Donc, on enlève dans notre budget pour participer à l'augmentation. Mais le montant, c'est trente milliards. Si on doit le faire, cela veut dire qu'on va devoir sacrifier certains investissements.

On pouvait aussi dire qu'on ne participe pas. Et si on dit qu'on ne participe pas, cela veut dire qu'on perd en termes de parts par rapport aux autres pays membres de l'UEMOA. Et si on perd en termes de parts, en termes des financements de la BOAD aussi, on va perdre.

Nous avons pensé qu'il est bien que le Burkina Faso maintienne son niveau de participation au capital pour qu'au niveau de la BOAD, nous

puissions aussi avoir cette capacité de continuer à lever des ressources pour faire face aux investissements qui sont quand même très importants pour le développement du pays.

Le député SANGARE, après cette question a posé une autre question très précise sur les objectifs spécifiques notamment le point où il est dit que de la deuxième à la cinquième tranches, le déblocage ne se fera que si nous apportons la preuve que les ressources ont été utilisées pour l'augmentation du capital, puisque l'objectif de l'opération, c'est de participer à l'augmentation du capital de la BOAD.

Il est prévu que le déblocage se fera en cinq tranches de dix millions de dollars par tranche. La première tranche est débloquée. Et pour qu'on débloque la deuxième tranche, il faut qu'on prouve que ce qu'on a débloqué a été utilisé pour l'augmentation du capital parce qu'en réalité, la BADEA débloque pour le Burkina Faso qui rétrocede à la BOAD. Si on nous débloque les dix-millions et qu'on ne rétrocede pas, la BADEA ne va pas débloquer les tranches suivantes. Donc, c'est cela. C'est vraiment prouver que l'emprunt a été utilisé pour l'objet qui avait été prévu pendant la négociation.

L'autre question, « l'accord a été signé depuis le 24 et c'est aujourd'hui, nous signons ». En fait, aujourd'hui, nous ne signons pas, aujourd'hui, nous soumettons pour ratification. Et la ratification, c'est la condition d'entrée en vigueur. Effectivement, quand on signe les accords, il y a encore un certain nombre d'opérations à réaliser pour aboutir à la ratification et souvent cela peut prendre un peu plus de temps que prévu. Mais avec le prêteur, nous discutons pour pouvoir faire des ajustements. Donc, cela ne posera pas vraiment de problème.

Si on venait à quitter l'UEMOA, nous sommes actionnaires de la BOAD. La BOAD est une banque de l'UEMOA. Si nous quittons l'UEMOA, il y a deux possibilités : soit on négocie avec la BOAD à travers un accord bilatéral pour rester actionnaire parce que les actionnaires de la BOAD ne sont pas que les pays membres de l'UEMOA, on a parlé des actionnaires non-régionaux. Donc, le Burkina Faso, peut à travers un accord, négocier avec la BOAD pour rester actionnaire.

On peut aussi décider, comme on est plus membre de l'UEMOA, on quitte la BOAD. Si on quitte la BOAD, on cède nos actions. Et ce sera prioritairement ceux qui vont rester qui auront un droit préférentiel de souscription qui peuvent récupérer nos parts et nous rembourser ce que cela représente dans le capital.

Donc, il y a cette possibilité, que si on décidait de quitter la BOAD, c'est comme si on vendait nos actions aux autres actionnaires qui sont là, où peut-être à d'autres nouveaux actionnaires qui viendront mais en tout cas, on a la possibilité de vendre. Et à partir de ce moment, nous ne sommes plus actionnaires, nous ne pouvons plus prétendre aux financements de la BOAD.

Donc, voilà, ce que je peux dire sur cette question.

Je crois avoir fait le tour des questions.

En tout cas, merci pour toutes les observations qui ont été faites, mais vous dire que le gouvernement est très regardant sur les questions d'endettement. Si nous venons avec un emprunt à un taux qui vous semble élevé, sachez que c'est le meilleur taux que nous avons trouvé sur le marché.

Merci à vous.

### **Le Président**

Merci au gouvernement.

Le débat général est clos.

J'appelle à présent en discussion les articles du projet de loi, objet du dossier n°104.

Je passe la parole à la commission.

**Intitulé du projet.** Y a-t-il des observations ?

### **M. Issaka TAPSOBA**

*Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°104*

Monsieur le Président, il n'y a pas d'observation.

### **Le Président**

**Les visas.** Y a-t-il des observations ?

### **M. Issaka TAPSOBA**

*Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°104*

Au niveau des visas, il y a deux amendements qui ont été repris en note de bas de page.

**Le Président**

Monsieur le secrétaire parlementaire, veuillez me rappeler le nombre de votants.

**M. Kiswendsida Evariste ZONGO**

*Premier Secrétaire parlementaire*

Merci bien monsieur le Président.

Avec l'arrivée du professeur Abdoulaye SOMA, nous avons 70 votants.

**Le Président**

70 votants, merci.

**Article 1.** La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

**M. Issaka TAPSOBA**

*Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°104*

Monsieur le Président, effectivement il y a des amendements qui sont repris en note de bas de page.

**Le Président**

L'article 1 est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

**Article 2.** La Commission a la parole.

**M. Issaka TAPSOBA**

*Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°104*

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement au niveau de l'article 2.

**Le Président**

Je mets l'article 2 est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

A présent, je passe aux voix l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°104.

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

**Pour : 70**

*L'Assemblée législative de transition a adopté. (Coup du maillet)*

### **Le Président**

Je passe en discussion le projet de loi, objet du dossier n°105. Je donne la parole au Président de la COMFIB pour présenter le rapport de la Commission devant la plénière.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

### **M. Moussa NOMBO**

*Président de la COMFIB*

Merci bien monsieur le Président.

Avec votre autorisation, je vais demander à nouveau à l'honorable Issaka TAPSOBA de présenter à la plénière, le rapport de synthèse de la Commission des finances et du budget.

### **M. Issaka TAPSOBA**

*Représentant du rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°105*

Merci beaucoup honorable président.

Burkina Faso, Unité-Progrès-Justice, IV<sup>E</sup> République, Troisième législature de transition ; Session permanente, Assemblée législative de transition, Commission des finances et du budget (COMFIB).

Rapport n°2024-027/ALT/COMFIB, Dossier n°105, relatif au projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 26 février 2024 entre le Burkina Faso et la Banque africaine de développement (BAD), pour le financement du projet de développement des chaînes de valeur intégrées de l'élevage au Burkina Faso (PDCVIE-BF). Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB) par le député Daouda DIALLO, rapporteur que je représente.

***(Il donne lecture dudit rapport)***

Ouagadougou, le 05 septembre 2024

Le Président : Moussa NOMBO,  
Pour le Rapporteur en mission : Issaka TAPSOBA

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.  
Je passe la parole au président de la CAEDS pour son rapport d'avis.  
Monsieur le Président, vous avez la parole.

### **M. Daniel ZOUNGRANA**

*Président de la CAEDS*

Merci monsieur le Président.

Avec votre autorisation, j'invite l'honorable O. Hermann YELKOUNI à livrer le rapport de la Commission.

### **M. O. Hermann YELKOUNI**

*Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°105*

Monsieur le Président, avec votre permission, je vous présente le rapport pour avis de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS).

Burkina Faso, Unité-Progrès-Justice, IV<sup>E</sup> République, Troisième législature de transition ; Session permanente, Assemblée législative de transition, Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS).

Rapport pour avis, Dossier n°105 relatif projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 26 février 2024 entre le Burkina Faso et la Banque africaine de développement (BAD), pour le financement du projet de développement des chaînes de valeur intégrées de l'élevage au Burkina Faso (PDCVIE-BF). Présenté au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) par le député O. Hermann YELKOUNI, Rapporteur. Septembre 2024

Monsieur le Président avec votre permission, je voudrais bien vous présenter l'appréciation et l'avis de la commission par rapport à ce projet de loi.

### **APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION**

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu des travaux de la COMFIB fait par le député rapporteur, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité estime que la ratification de l'Accord de prêt devrait contribuer à :

- améliorer les conditions de vie et la sécurisation alimentaire et nutritionnelle des populations dans les zones d'interventions du Projet ;
- améliorer durablement la productivité et la production du cheptel ciblé ;
- augmenter la quantité de viande transformée aux normes internationales pour faciliter son accès aux marchés.

Par conséquent, elle émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 06 septembre 2024.

Le Président : Daniel ZOUNGRANA

Le Rapporteur : O. Hermann YELKOUNI

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.

Je donne enfin, la parole au Président de la CDD pour son rapport d'avis.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

### **M. Kanibè TUINA**

*Vice-président de la CDD*

Merci monsieur le Président.

Avec votre autorisation, nous invitons le député Nonyèza BONZI à livrer à la plénière l'avis de la CDD.

Merci.

**M. Nonyèza BONZI**

*Rapporteur de la CDD sur le dossier n°105*

Monsieur le Président,

Mesdames et messieurs, tout protocole respecté, bonjour.

Monsieur le Président, avec votre autorisation, je m'en vais vous donner l'appréciation et l'avis de la CDD.

**APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION**

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des finances et du budget fait par le député rapporteur et se fondant sur l'appropriation du projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission.

Au terme de ces échanges, la Commission du développement durable estime que la ratification de l'Accord de prêt permettra de :

- doter les populations de la zone d'intervention du Projet d'un abattoir moderne répondant aux normes requises ;
- contribuer à la stabilisation, la cohésion sociale et au développement à travers l'appui aux bénéficiaires pour renforcer leur résilience ;
- contribuer à l'amélioration des conditions de vie, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations de la zone d'intervention ;
- promouvoir la production et la transformation aux normes de viandes et leur accès aux marchés.

Par conséquent, la CDD émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 06 septembre 2024

Le président : Moussa KONE

Le rapporteur : Nonyèza BONZI

Je vous remercie.

## **Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.

A présent, le débat général est ouvert. Les députés qui souhaitent intervenir dans le débat sont priés de se faire inscrire sur la liste.

### ***(Inscription des députés sur la liste)***

Sont inscrits les députés :

- SOMA Abdoulaye,
- HIEN Diédon Alain,
- GANSONRE Marc,
- TINDANO Yentéma Arnaud,
- SANGARE Moussa,
- ZOUNGRANA Daniel,
- COULIBALY Sié François d'Assise,
- KI Drissa,
- TUINA Kanibè,
- BAMOUNI/KANSONO Esther.

Le député SOMA Abdoulaye a la parole.

### **M. Abdoulaye SOMA (GC/PP)**

Merci beaucoup monsieur le Président.

### **M. Moussa NOMBO**

*Président de la COMFIB*

Je voudrais avant de permettre aux députés de soulever leurs préoccupations, relever dans le rapport un lapsus calami au niveau du dossier n°105 à la page 11. Il y a une erreur sur le montant en lettre concernant les cent quatre milliards six cent quatre-vingt-seize millions.

Au dernier paragraphe, il y a également une erreur en lettre portant sur le montant de vingt-cinq milliards. Le montant en lettre n'a pas été précisé.

Merci bien monsieur le Président.

**Le Président**

Merci au Président COMFIB.  
Le député SOMA Abdoulaye a la parole.

**M. Abdoulaye SOMA (GC/PP)**

Je vous remercie encore, monsieur le Président.

Avec ma question dans le dossier précédent, j'ai pris bonne note de la brillante réponse de monsieur le ministre.

Cette fois, je veux m'adresser exclusivement à la COMFIB pour lui demander si elle a déjà fait le point des textes juridiques qui encadrent les financements internationaux contractés par le Burkina Faso. Il y a des textes nationaux et internationaux, est-ce qu'elle a déjà fait ce point ?

Deuxièmement, est-ce qu'elle fait le point chaque fois pour donner son avis favorable à notre Assemblée pour la ratification des accords de prêts, le point entre ces prêts dont la ratification est sollicitée et les textes juridiques, les règles d'équilibre budgétaires, les règles d'endettement, les orientations de notre souveraineté nécessaires en matière de financement et les intérêts des générations futures ?

Merci beaucoup monsieur le Président.

**Le Président**

Merci.  
Le député HIEN Diédon Alain a la parole.

**M. Diédon Alain HIEN (GC/OSC)**

Merci monsieur le Président.

Notre question s'adresse au gouvernement.

D'entrée de jeu, nous saluons ce projet et je crois que dans le rendu, sa mise en œuvre devrait vous et nous nous convaincre ou nous encourager à investir davantage mieux. Mais en tout cas, c'est à prendre et nous vous encourageons de réussir sa mise en œuvre si l'Assemblée venait à ratifier et à vous donner le quitus.

Je suis intéressé par la question de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments portée par la question n°02. Vous aviez apporté des éléments

de réponse, mais je pense qu'on peut encore revenir dessus. Parce que la réponse y est mais vous devriez encore faire mieux et nous rassurer. En ce sens que ces deux préoccupations de sécurité et de qualité de la viande sont soutenues par des préoccupations que nous retrouvons avec la santé même des animaux avec l'abattage clandestin des animaux. Cela est une pratique courante. Le transport de la viande, la conservation, la préparation, la consommation, la liste peut être longue, avec très fréquemment une insuffisance ou même une absence d'une véritable hygiène alimentaire.

Monsieur le ministre, est-ce que vous êtes au courant de l'existence de la police de l'hygiène publique au niveau du ministère de la santé ? Quel pourrait être le lien fonctionnel entre votre département et cette police de l'hygiène publique, dans la mesure où pour le parlement, nous sommes très attachés à une cohérence de l'action gouvernementale pour plus d'efficacité et plus d'efficience.

Merci monsieur le Président

### **Le Président**

Merci honorable.

Le député GANSONRE Marc a la parole.

### **M. Marc Bertin GANSONRE (GC/OSC)**

Merci monsieur le Président.

J'ai quelques questions à l'endroit du gouvernement en lien avec la composante 1.

D'abord, monsieur le ministre, vous voyez, il y a eu beaucoup de personnes qui se sont prononcées pour vous poser des questions parce que simplement le secteur de l'élevage intéresse plus d'une personne. Il y a des usurpateurs de fonctions qui sont en train d'émerger et on ne pourrait que leur donner des éléments de réponse satisfaisants quant à la mise en œuvre de ce projet. Ils se reconnaissent, ceux à qui je m'adresse.

Je voudrais aussi saluer les actions salutaires que vous êtes en train d'entreprendre dans le cadre effectivement de l'élevage aujourd'hui. Vous n'êtes pas sans savoir que ce secteur vient renforcer la résilience de la population en cas de coup dur. Même si les montants souvent ne répondent pas souvent à l'attente des populations parce que les montants de ce genre pour soutenir un tel secteur, monsieur le ministre, reconnaissez avec moi que c'est dérisoire. Cela a déjà été dit et la majeure partie de certains dossiers en

tout cas en droite ligne avec l'élevage, on a toujours attiré votre attention par rapport à la faiblesse du budget souvent proposé mais qu'à cela ne tienne, c'est un début.

Vous aviez pris en compte la question de l'alimentation et celle sanitaire. Il y a une filière, celle porcine qui va être accompagnée et vous n'êtes pas sans savoir qu'aujourd'hui le peuplement en espace de cette filière est très inquiétante compte tenu du fait que nous avons rencontré de façon récurrente un certain nombre de pathologies qui ont décimé n'est-ce-pas la filière porcine. Est-ce qu'aujourd'hui, dans la mise en œuvre de ce projet, il est proposé un accompagnement sanitaire pour résorber la question de la peste porcine ?

La deuxième question, elle aussi prend en compte la question de la volaille. Vous savez que la volaille aujourd'hui quoi que l'on dise, est un produit qui est très bien consommé et le poulet flambé, vous ne crachez pas dessus, mais il y a un problème dans l'itinéraire technique de production de la volaille. Notamment l'élevage du poussin du premier jour à maximum troisième ou quatrième semaine. Est-ce qu'aujourd'hui ce projet va intégrer des technologies innovantes pour pouvoir minimiser la mortalité des poussins de un jour à la troisième semaine ? Si on compte que le poulet, vous le connaissez bien surtout en période de fraîcheur, il est très difficile de pouvoir effectivement sauver un pourcentage de poussins qui sortent à cette période. Est-ce qu'il y aura une amélioration dans les technologies proposées pour que les ménages et les producteurs moyens puissent effectivement augmenter leur productivité ?

Merci monsieur le Président.

### **Le Président**

Merci honorable.

Le député TINDANO Yentéma Arnaud a la parole.

### **M. Yentéma Arnaud TINDANO (GC/PP)**

Merci monsieur le Président pour la parole. Vous avez oublié Yentéma, ça me tient beaucoup à cœur.

Je vais également intervenir sur le sujet en remerciant tout d'abord le gouvernement pour ces différentes initiatives qui entrent en ligne de compte du développement des différentes filières notamment celle de l'élevage dans

notre pays. Et également reconnaître un peu l'orientation des investissements de cette présente ratification à travers des régions et les zones citées au vu également des nombreuses contraintes sécuritaires que nous avons dans nos zones de pastoralisme par prédilection.

Je voudrais également à la suite de l'honorable GANSONRE Marc, relever le coût dérisoire à la limite de ces investissements, pour un domaine qui en attendait plus. Et également saluer les efforts qui sont faits pour la filière pisciculture. Vous en avez parlé dernièrement lors de la question orale des cages flottantes qui sont expérimentées sur plusieurs zones notamment Samendeni et même le Centre au niveau de nos barrages, nous avons constaté, félicitations pour cela. Mais il faudrait vraiment travailler à accroître les financements dans ces domaines afin que comme vous l'avez dit, dans les unes, deux ou trois années à venir que ces filières deviennent porteuses et que nous n'ayons plus besoin d'importer un certain nombre de produits. Je parle de la pisciculture et pour qu'au niveau de notre élevage, nous puissions également atteindre des objectifs en tout cas concurrentiels et attendus au niveau sous-régional.

Je voudrais pour finir relever un point qui m'a vraiment tiqué, c'est le coût de la coordination du projet qui s'élève à plus de 3 milliards et qui normalement au vu du coût global du projet, ne dépasse pas les standards de 15%. Mais je crois qu'en 2023, la question avait été relevé avec le gouvernement, la tendance était de travailler à réduire ces coûts qui occupent une place importante dans le financement des différents projets. Donc là encore nous allons encore, moi personnellement, attirer l'attention du gouvernement pour vraiment une révision à la baisse pour les projets futurs.

Je vous remercie monsieur le Président.

### **Le Président**

Merci honorable.

Le député SANGARE Moussa a la parole.

### **M. Moussa SANGARE (GC/FDS)**

Merci monsieur le Président.

Félicitations encore à la COMFIB et aussi à monsieur le ministre pour ce grand projet.

Ma première question, monsieur le ministre, c'est de savoir : est-ce que dans la mise en œuvre de ce projet, une technique d'approche a été élaborée afin d'impliquer les collectivités territoriales concernées pour la gestion saine des abattoirs et la promotion des cultures fourragères ? C'est la première préoccupation.

La deuxième est liée à la sous-composante 2.2, Promotion de la sécurité sanitaire et de la démarche qualité des viandes.

Il est prévu à ce niveau une mise en place de formation de techniciens supérieurs aux métiers de la viande. Est-ce que cela veut dire qu'au Burkina Faso, jusqu'à présent nous n'avons pas de techniciens supérieurs aux métiers de la viande ? Et combien de techniciens aux métiers de la viande seront formés dans le cadre de ce projet ?

La dernière préoccupation est en lien avec la sous-composante 1.1, Valorisation du potentiel génétique des races locales. Il est prévu aussi à ce niveau la création de plusieurs activités notamment l'acquisition des unitaires exotiques mâles. A ce niveau, j'ai une inquiétude ; je ne sais pas, est-ce que quelque chose est prévue pour les unitaires exotiques mâles ne disparaissent pas ? Est-ce qu'on peut me rassurer à ce niveau qu'il y a quelque chose qui est fait aussi pour vraiment conserver les races locales mâles à ce niveau.

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci honorable.

Le député ZOUNGRANA Daniel a la parole.

### **M. Daniel ZOUNGRANA (GC/FDS)**

Merci monsieur le Président pour la parole et félicitations donc au gouvernement pour cet ambitieux projet dont l'importance n'est plus à démontrer.

Néanmoins, je voudrais demander à monsieur le ministre, si dans le cadre de ce projet, il est prévu un guide de bonnes pratiques à mettre à la disposition des éleveurs ?

Je m'interroge également aussi sur les espèces qui seront développées. Est-ce que ce sont des espèces qui tiennent compte des changements climatiques ?

Enfin, vous avez prévu également un accompagnement de proximité à l'endroit des éleveurs en milieu rural. Peut-on avoir un peu plus d'informations ou d'éclaircissement ?

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci bien honorable.

Le député COULIBALY Sié François d'Assise a la parole.

### **M. Sié François d'Assise COULIBALY (GC/PDCE)**

Merci monsieur le Président.

Mon premier propos s'adresse à la COMFIB.

J'ai fait le constat qu'à chaque fois, la COMFIB dit que la Commission des finances s'est réunie en séance de travail sous la présidence du député Moussa NOMBO et du député Drissa SANOGO. Je voudrais savoir : la pertinence d'un alignement de ce genre ? A mon sens, il y a un seul président de séance et cela doit être effectivement celui qui a présidé. Si le président est là, c'est lui le président de séance ; s'il n'est pas là c'est le vice-président est le Président de séance et ainsi de suite.

Le deuxième propos, c'est à l'endroit du gouvernement, notamment la réponse à la question n°07 qui s'intéresse à l'automédication. Donc le gouvernement prévoit effectivement des sensibilisations et d'autres mesures seraient en cours afin d'améliorer effectivement l'accès des éleveurs aux services de santé à des coûts incitateurs. Dans cette lancée, je voudrais encourager le gouvernement et suggérer qu'il sera bon de faire en sorte qu'en plus des vétérinaires courants qu'on rencontre dans les chefs-lieux des communes, qu'on ait aussi à l'exemple de ce qui se passe avec la santé, on a les ASBC qui sont dans les villages, il est bon que dans les villages, on puisse avoir des agents communautaires de ce genre pour faciliter effectivement cet accès. Sinon, ce n'est pas souvent facile. On a vu à plusieurs endroits ou pour faire déplacer un vétérinaire, il faut payer 5 000 F à 10 000 FCFA. Un éleveur qui s'assoit et qui imagine déjà ce coût qu'il va payer, préfère aller acquérir

ces produits lui-même avec cet argent et il vient s'essayer. Si ça marche, il finit par se prévaloir d'une certaine expertise et se poursuit ainsi désormais.

Donc c'est effectivement bon de rapprocher ces services des éleveurs mais après une formation minimale et avec des recyclages courants.

Merci.

### **Le Président**

Merci honorable.

Le député KY Drissa a la parole.

### **M. Drissa KY (GC/PDCE)**

Merci monsieur le Vice-président.

Mes questions -puisque j'en ai deux-, la première est en lien avec la question n°07. J'ai un problème avec la formulation. Il est dit « Le gouvernement a-t-il prévu des canaux de sensibilisation des éleveurs qui s'adonnent à l'automédication sur leur cheptel ». L'emploi d'automédication ici me pose problème. Parce qu'on entend par automédication, une initiative du sujet de faire des prescriptions et ou d'administrer des traitements sans en être un spécialiste de la santé sur sa propre personne. Mais ici il s'agit de l'éleveur sur l'animal. Alors, j'aimerais que cela soit l'initiative de l'animal lui-même pour qu'on dise, « automédication » (**Rires**). Alors je ne sais pas si cela est acceptable comme cela, sinon, j'aimerais que cela soit reformulé. Sinon quand on dit automédication, cela ne peut être que sur soi-même.

Ma deuxième question, je voudrais savoir si l'efficacité de la pharmacopée traditionnelle sur certains cas de maladie du cheptel est reconnue par le gouvernement. Si oui, lesquels cas ?

Enfin, je voudrais également savoir s'il y a des initiatives pour encourager ou même de vulgariser ces traitements ?

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci bien honorable.

Le député TUINA Kanibè a la parole.

**M. Kanibè TUINA (GC/PDCE)**

Merci monsieur le Président.

Je voudrais d'abord adresser tous les compliments qui siéent à la COMFIB pour la qualité du travail et à l'endroit du ministre, nos félicitations. Comme l'a dit l'honorable Yentéma Arnaud TINDANO, j'ai pu constater moi-même de visu, le produit des tanks et le prix de tout ce qui l'entoure, en tout cas nous ne pouvons que les encourager à poursuivre dans ce sens.

Ma préoccupation est la réponse du gouvernement à la question n°16. Quand on demande pourquoi le ministère de la Santé n'a pas été cité explicitement ? La réponse dit qu'il n'est pas exclu d'associer le ministère dans la mise en œuvre. Pour ma part, c'est une probabilité qui n'est pas forte.

Comme l'a soulevé l'honorable HIEN Diédon Alain, qu'il y a une question de santé, la qualité du produit, pour ma part, j'aurais suggéré sinon demandé à la COMFIB d'en faire une recommandation, une exigence que le ministère de la santé soit explicitement associé.

Je vous remercie.

**Le Président**

Merci bien honorable.

Le député BAMOUNI/KANSONO Esther a la parole.

**Mme Esther BAMOUNI/KANSONO (GC/FVR)**

Merci bien monsieur le Président pour la parole.

A la suite des autres, je vais dire merci à la COMFIB pour le travail abattu.

Merci également au gouvernement pour les efforts qui sont fournis afin d'assurer aux populations la sécurité alimentaire, sanitaire et nutritionnelle.

J'ai une seule préoccupation.

Il est prévu dans le présent projet, la création de 40 000 emplois directs et le financement de 700 micros projets et 50 projets moyens. Par souci d'équité, j'aimerais savoir à quelle proportion ou taux les couches sociales vulnérables à savoir les femmes, les jeunes et surtout les PDI, lorsqu'on sait

que la majorité exerce dans ce domaine et les personnes vivants avec un handicap sont impliquées dans ce projet ?

Merci bien monsieur le Président.

### **Le Président**

Merci honorable.

Nous sommes au terme des interventions.

Je passe la parole à la COMFIB pour répondre éventuellement aux questions posées par les députés.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

### **M. Issaka TAPSOBA**

*Représentant le rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°105*

D'accord avec l'autorisation du président de la COMFIB, je vais apporter quelques éléments d'information et il va venir rattraper les ratés et compléter.

Au niveau de la COMFIB, il faut dire qu'il y a un travail de fond qui est fait, en attestent les auditions qui permettent de prendre en compte les préoccupations des citoyens et de prendre en compte aussi ce qui pourrait advenir aux générations futures ainsi de suite.

Du reste, tout ce qui vient comme ratification suit une procédure. Ça passe par le Conseil constitutionnel et tout, qui regarde également. Et nous à notre niveau, nous travaillons à faire en sorte effectivement que ces intérêts soient préservés. Si vous regardez, même au niveau des questions qui ont été posées lors de l'examen du premier dossier, parce que cette question est plus en lien avec le premier dossier qui est lié au financement, ainsi de suite.

Donc nous pouvons dire que nous tenons compte de cela parce que même les taux auxquels ces prêts sont effectivement contractés, nous regardons ; ce n'est pas pour rien que nous avons demandé pourquoi par exemple ne pas prendre les prêts à 2% au lieu de prendre les prêts à 7%. Le gouvernement a apporté des éléments de réponse qui nous ont convaincus

Au-delà de ça, il faut dire aussi qu'au niveau de la COMFIB, il y a un autre travail qui est fait à travers les missions d'informations, les enquêtes ainsi de suite qui permettent en tout cas à la Commission de s'imprégner, de

se rendre compte si effectivement les prêts qui ont été contractés ont été utilisés et à bon escient.

Au-delà de cela, je pense que s'il y a une situation qui est demandée à la COMFIB pour la production d'une situation des accords et prêts d'ailleurs dans le cadre des CEP qui ont été mises en place, je faisais partie de la CEP qui a travaillé sur les projets et programmes financés sur ressources extérieures et nous avons pu faire le point des accords qui ont été signés par le Burkina Faso. Donc cela veut dire qu'à l'heure actuelle si on demande à la COMFIB de faire la situation, elle est en mesure de la faire.

Pour la préoccupation du dernier intervenant, par rapport à la question liée au Président et au Vice-président, il faut dire qu'au niveau de la COMFIB, on est souvent surbookés parfois les travaux sont pris en partie en charge par le Président lui-même, soit il commence, il n'arrive pas à terminer ou bien à certain moment, il n'est pas au début et par la suite il arrive à boucler certaines missions et puis il rejoint la commission. C'est pour être fidèle aussi à l'esprit des travaux, pour être fidèle à la façon dont les travaux ont été effectués au niveau de la COMFIB.

Je crois que globalement c'est un peu cela, c'est ce que je voulais apporter comme éléments de réponse, le temps que le Président apporte de plus amples informations.

Merci.

### **M. Moussa NOMBO**

*Président de la COMFIB*

Monsieur le Président, avec votre autorisation, je voudrais peut-être rassurer le professeur SOMA Abdoulaye sur le travail qui est fait et qui permet effectivement d'avoir un meilleur suivi des accords de financements, dans la mesure où, comme le ministre a eu à le souligner, les ratios prudentiels encadrent le processus en plus de la stratégie d'endettement qui est annexée chaque fois au projet de loi de finances.

Et pour ce qui concerne le projet de loi de finances 2024, on a autorisé le gouvernement de pouvoir s'endetter à hauteur de près 700 milliards. Et si vous regardez l'ensemble des accords de financements qui ont été signés cette année, cela ne vaut pas ce montant. Donc, c'est pour dire que le suivi est suffisamment rigoureux.

Du reste, je crois que le rapporteur disait tout à l'heure que la commission d'enquête parlementaire qui a été mise en place, c'était pour le

suivi des financements extérieurs faits par le gouvernement depuis ces dix dernières années. Et nous avons tiré un certain nombre de conclusions préalables qui ont été démontrées. C'est-à-dire ce qui est fondamental, c'est la qualité de l'utilisation des financements obtenus. C'est cela le critère le plus important pour nous.

Chaque fois que nous avons l'avantage de contracter les prêts, si nous voulons véritablement agir pour nous-mêmes et pour les générations futures, nous devons nous assurer de la qualité de l'utilisation de ces financements et particulièrement, que ces derniers soient orientés dans des investissements productifs.

Pour ce qui concerne la question des générations futures, il faut regarder que c'est une démarche de responsabilité. C'est une démarche prudentielle et ce n'est pas encadré par des textes à proprement parlé. Mais chaque Nation agit pour elle-même et également agit pour ses générations futures. Et dans ce sens, il est normal que nous aussi nous travaillons pour cela. Et je puis vous assurer que le travail est fait.

Tout à l'heure, nous allons encore recevoir, nous rentrons en session budgétaire et le gouvernement nous transmettra l'ensemble de la situation sur la dette et l'ensemble également de sa stratégie d'endettement, que nous allons suivre pour nous assurer ensemble que le navire Burkina va vers les sommets inattendus.

Je reviens également sur la question donc de la présidence. Effectivement, il y a deux moments importants où les rapports sont visés par le Président et le Vice-président ; c'est généralement le flot des ratifications et lors donc de l'audition des ministres et présidents d'institutions. En ce moment, le volume du travail est impressionnant et la COMFIB continue sur l'ensemble même des dossiers, parce que la COMFIB ce n'est pas sur le dossier sur lequel on est seulement, il y a d'autres dossiers également qui sont en amont et il faut partager le travail. Et pour rester fidèle à l'ensemble du rapport, nous notons la présence des activités aussi bien par le Président ainsi que le Vice-président.

Je vous remercie monsieur le Président.

## **Le Président**

Je remercie le Président et les membres de la COMFIB pour le travail abattu. Je saisis l'occasion pour féliciter et remercier les membres des deux autres commissions saisies pour avis.

A présent, je donne la parole au gouvernement pour répondre aux questions des députés.

Monsieur le ministre, vous avez la parole.

**M. Amadou DICKO**

*Ministre délégué chargé des Ressources animales*

Bonjour monsieur le Président.

Bonjour honorables députés.

Bonjour aux administrateurs parlementaires.

Merci bien pour l'intérêt que vous avez porté au projet de ratification que nous avons soumis.

Juste pour rappeler que nous voulons dans ce cadre, reconstruire un abattoir moderne à Bobo-Dioulasso et une station d'amélioration génétique au niveau de Samendeni.

Pour ceux qui connaissent Bobo-Dioulasso, c'est la deuxième ville du Burkina Faso. Actuellement, Bobo-Dioulasso a un abattoir qui est totalement vétuste au niveau du quartier Nyènèta. On peut dire aujourd'hui que Bobo-Dioulasso n'a même pas d'abattoir, c'est un abattoir qui est construit il y a très longtemps, les gens abattent au sol, c'est une tuerie qui ne respecte aucune norme en matière d'abattoir.

Donc ce projet, c'est plus pour améliorer la sécurité sanitaire des populations dans cette zone et il vient en complémentarité d'autres projets également de construction d'abattoirs que nous voulons mettre en œuvre. Les études ont déjà démarré pour l'abattoir de Gaoua, Banfora, Fada N'Gourma, Dori ; il y a plusieurs abattoirs qui sont en train d'être construits actuellement. Parce que les abattoirs, il ne faut pas les voir juste comme les lieux de tuerie, ce sont des unités également sanitaires. Si vous n'avez pas un très bon système d'abattage, c'est à ce niveau que les viandes de mauvaise qualité, des viandes infectées peuvent passer et contaminer toute une population.

J'invite peut-être ceux qui sont de la localité à faire un tour au niveau de Nyènèta et voir l'abattoir pour voir vraiment la nécessité de mettre en place ce projet.

Donc dans le cadre de ce projet, l'abattoir sera construit à Bobo-Dioulasso, une station d'amélioration génétique à Samendéni.

Et nous allons financer des micros projets dans les quatre régions, ce qui permettra d'alimenter l'abattoir.

Il faut dire également que nos abattoirs, il y a un modèle qui n'est pas très viable jusqu'à présent. Les abattoirs vivent sur les taxes d'abattage et dans le cadre de ces abattoirs que nous sommes en train de mettre en œuvre, nous allons revoir leur encrage institutionnel. L'honorable SANGARE a parlé des municipalités.

Nous sommes en train de revoir l'encrage institutionnel des abattoirs afin que nous puissions avoir des modèles dans lesquels, les gestionnaires des abattoirs ne vont pas se contenter uniquement des taxes d'abattage mais ils vont aller au-delà, aider les éleveurs à produire pour avoir de la viande des animaux de bonne qualité et ramener pour abattre au niveau des abattoirs et qu'à terme le pays puisse devenir un exportateur de viande mais pas un pays d'exportateur d'animaux sur pieds.

J'ai l'habitude de le dire, si vous allez dans les abattoirs des pays côtiers, vous allez voir que ce sont nos parents qui y sont. Ce sont des Burkinabè, des Maliens, des Nigériens qui sont dans ces abattoirs et les animaux également viennent d'ici. Prenez l'ensemble des pays côtiers. Alors que tant que nous n'avons pas les abattoirs modernes, nous ne pouvons pas profiter de toute la chaîne de valeur de bétail-viande. Si vous exportez les animaux sur pieds c'est comme si vous exportez l'ensemble de vos emplois, les cuirs et peaux, les cornes, tous les abats et tout le contenu gastrique. Donc nous sommes en train d'élaborer la stratégie pour devenir un pays exportateur de viande mais pas un pays exportateur d'animaux sur pieds.

Pour la question de l'honorable HIEN Diédon Alain, il faut dire que nous sommes au courant de la police sanitaire et qu'au niveau du ministère, nous sommes membres de cette police sanitaire.

Pour l'honorable Marc GARANGO, vous avez parlé de... **(Commentaires et Rires des députés)**, Marc GANSONRE, excusez-moi. Vous avez parlé de la Peste porcine africain (PPA), il faut savoir que c'est une maladie qui fait des ravages dans notre pays et en Afrique en général. Il faut dire que c'est une maladie qui n'a pas de vaccin. Et la seule méthode pour ne pas être victime de cette maladie, il faut mettre en place des mesures de biosécurité. Il faut dire que notre élevage de plus en plus, il faut que les gens arrivent à se professionnaliser. Arriver à faire des élevages qui respectent des normes, des élevages dans lesquels pour entrer il faut respecter une certaine mesure.

Pour la volaille également, dans le cadre de ce projet comme je le disais, nous allons construire une station d'amélioration génétique au niveau de Samendéni. Dans cette unité, il y aura la sélection de nos poules locales et également nous avons créé le Centre de promotion de l'agriculture et de multiplication des animaux performants (CPAMAP) qui a une direction d'amélioration génétique qui nous aidera à conserver nos races locales surtout au niveau de la volaille que nous avons déjà labellisé mais il faut arriver à les produire en quantité. Également, il y a des projets de couvoirs qui seront mis en place pour que nous puissions ne pas trop perdre la volaille, les jeunes poussins et les pintadeaux dans le laps d'un mois après l'éclosion.

Pour l'honorable TINDANO Arnaud Yentéma (*Rires des députés*) il faut que j'insiste sur le Yentéma « Olintiari ». C'est vrai que les financements au niveau de l'élevage ce n'est pas été toujours reluisant. Pour l'année 2024 par exemple au niveau du budget national, on avait 3 milliards mais pour l'année 2025, nous faisons des projections de plus de 6 milliards, plus de 73% d'augmentation. Mais je pense que c'est vous qui allez décider à la fin, quelle est la part qui sera attribuer au niveau de l'élevage. Sinon, il y a beaucoup d'efforts qui sont faits pour augmenter le financement au niveau de l'élevage. Il y a les fonds que nous avons mobilisé au niveau des projets notamment ils ont parlé du PRECEL, du PRAPS, du PDPS et également il y a ce projet qui permettrait d'augmenter la part du financement au niveau de l'élevage.

Donc pour l'honorable SANGARE Moussa, comme je le disais, nous allons revoir très bientôt l'encrage institutionnel des abattoirs. Parce qu'à l'heure actuelle, les abattoirs ne dépendent pas du ministère de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques. Ils dépendent plus des collectivités et du ministère de commerce alors que toute l'expertise se trouve au niveau du ministère des ressources animales et halieutiques. Vous allez voir que les projets de construction d'abattoirs, la réalisation des abattoirs, l'inspection des viandes relèvent plus de ce ministère que des autres ministères. Et en plus vous allez voir qu'au quotidien, lorsque vous avez une entité qui a un encrage qui n'est pas assez clair, au quotidien cela fatigue tout le monde. Vous allez voir qu'il y a des problèmes qui sont résolus dans d'autres ministères pendant que vous n'êtes pas au courant. Les problèmes que vous résolvez également, les autres ne sont pas au courant.

Donc nous sommes en train de voir comment résoudre le problème de l'encrage institutionnel des abattoirs. Pour l'implication des municipalités également, ça sera revu. Mais ce qui est sûr, l'abattoir sera implanté à Bobo-Dioulasso. Le PDS a joué un grand rôle pour l'acquisition du terrain et pour les études d'impact environnementales. L'abattoir sera installé dans le

quartier Kiri sur la voie Bobo-Dioulasso-Dédougou. Ils ont déjà joué un grand rôle et ils seront impliqués également dans la gestion de l'abattoir.

Donc nous parlons de la formation des techniciens aux métiers de viande. Oui, il faut le dire, actuellement nous avons des techniciens d'élevage que nous formons. Les techniciens d'élevage qui sont des généralistes, des agents techniques, des techniciens supérieurs et des conseillers. Maintenant de plus en plus, il faut arriver à les spécialiser. Dans le cadre d'un de nos projets de compétitivité en élevage, nous avons élaboré déjà les curricula de formation spécialisant des techniciens. Donc il y aura des techniciens qui seront formés en découpe de viande, des techniciens qui seront formés en aviculture, en pisciculture, en épidémiologie.

Je pense que le document est en étude et pour la rentrée à venir pour la section des conseillers d'élevage, nous allons le mettre en pratique pour avoir deux options de formation. Donc jusqu'à présent, nous n'avons pas des techniciens qui sont spécialistes en transformation de viande. Il y en a qui sont formés dans le tas, il y en a de par leur expérience qui nous aide au quotidien, mais une formation diplômante certifiante dans ce domaine, nous n'en avons pas tellement. Au sein de l'école nationale d'élevage, lorsque vous passez devant la porte, vous voyez qu'on a conçu un hall de transformation de lait et de viande juste à l'entrée de l'ENSA. C'est pour arriver à former ce type de techniciens.

Pour l'honorable ZOUNGRANA Daniel, oui des guides de bonnes pratiques pour les éleveurs seront élaborés.

Maintenant pour l'honorable COULIBALI, l'automédication, la définition que vous avez donnée je pense que c'est la définition sensu strict. Mais lorsque nous allons au-delà, je pense que quelqu'un même qui paie des comprimés pour donner à ses enfants, donner aux membres de sa famille, il fait de l'automédication. Parce qu'on parle d'automédication lorsque la prescription n'a pas été faite par un spécialiste après un diagnostic. Donc si vous prenez des médicaments que vous donnez à quelqu'un, à un voisin, à une autre personne, vous faites également de l'automédication. Donc donner des médicaments à son animal également fait partie de l'automédication.

Pour la suggestion de créer des ASBC dans le domaine de l'élevage, il faut dire qu'il existe déjà. Nous avons ce que nous appelons les vaccinateurs volontaires villageois qui existent depuis très longtemps avant les ASBC. Les ASBC je pense que c'est à partir de 2016-2017 que cela a commencé. Mais pour élargir les attributions de ces volontaires, nous sommes en train de rédiger des textes règlementaires pour voir comment augmenter leurs attributions pour pouvoir encadrer parce que dans ce domaine si vous ne

faites pas attention, c'est l'automédication qui sera la règle et c'est eux qui vont être maintenant les vrais vétérinaires sur le terrain. Alors que le souci qui se pose, c'est que tous les médicaments qui sont pris au niveau des animaux sont les mêmes médicaments que nous consommons. Ce sont les mêmes antibiotiques, ce sont les mêmes principes actifs ; c'est juste les doses qui changent.

Donc s'il y a des abus, s'il y a de l'utilisation illicite, de l'utilisation non contrôlée à ce niveau, c'est nous qui allons en pâtir. Parce que lorsqu'on prescrit par exemple un médicament à un animal, il y a toujours ce qu'on appelle un délai d'attente ; il faut attendre ce délai avant de mettre l'animal à la consommation. Donc si nous n'arrivons pas à contrôler cela, ils vont faire des injections de médicaments sur un animal agonisant et une fois que l'animal meurt, ils vont le mettre à la consommation et nous allons consommer de la viande avec des médicaments à petite dose. Et plusieurs fois répété, un jour lorsqu'on arrive au niveau des hôpitaux, on ne pourra plus nous soigner parce que nos bactéries sont devenues résistantes à l'ensemble de ces médicaments qu'ils vont utiliser au niveau des hôpitaux.

Pour la pharmacopée traditionnelle, oui, il y a un décret qui existe et nous sommes en train de constituer le répertoire des tradipraticiens dans le domaine de l'élevage.

Pour l'honorable TUINA, pourquoi le ministère de la santé n'est pas associé ?

En fait, le ministère de la santé n'est pas associé dans la construction de l'infrastructure abattoir, dans la construction de la station de l'élevage. Mais comme nous le savons tous, partout où il n'y a pas un technicien d'élevage, c'est un infirmier qui assure l'inspection des viandes.

Au niveau de l'ENSP, ils sont formés pour l'inspection des viandes, donc ils sont impliqués. Et en plus au niveau du gouvernement, on a mis en place le secrétariat technique one help qui est basé au niveau du ministère de la santé, mais il y a les spécialistes du ministère des ressources humaines, les spécialistes de l'agriculture, les spécialistes du ministère de l'environnement et les spécialistes de la santé qui y travaillent. Ils font les sensibilisations sur l'utilisation des antibiotiques dans le domaine de l'élevage.

Donc dans la mise en œuvre du projet, est-ce que nous allons tenir compte des couches vulnérables ? Oui, nous allons tenir compte des couches vulnérables. Mais maintenant ce sont les proportions qui n'ont pas été déterminées c'est au moment desancements des appels à projet que l'ensemble de ces conditions seront déterminées.

Je pense que j'ai fait le tour de l'ensemble des questions.

C'est pour dire que ce projet sera vraiment capital pour la ville de Bobo Dioulasso qui, pour ceux qui connaissent Bobo-Dioulasso, n'a pas d'abattoir actuellement. Donc cela nous permettra de mettre un abattoir en place, de créer des emplois, de créer une station d'amélioration génétique et de financer des micro-projets tout autour des quatre régions afin de fournir des animaux au niveau de l'abattoir pour améliorer les conditions de vie de plusieurs personnes dans ces quatre régions.

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci au gouvernement.

Le débat général est clos. (*Coup du maillet*)

J'appelle à présent en discussion les articles du projet de loi, objet du dossier n°105.

Je passe la parole à la Commission.

Intitulé du **projet de loi**. Y a-t-il des observations ?

### **M. Issaka TAPSOBA**

*Représentant du rapporteur COMFIB sur le dossier n°105*

Monsieur le Président, il n'y a pas d'observation là-dessus.

### **Le Président**

**Les visas**. Y a-t-il des observations ?

### **M. Issaka TAPSOBA**

*Représentant du rapporteur COMFIB sur le dossier n°105*

Monsieur le Président, il y a des amendements qui sont repris en note de bas de page.

### **Le Président**

Monsieur le Secrétaire parlementaire, veuillez me rappeler le nombre de votants.

**M. Kiswendsida Evariste ZONGO***Premier Secrétaire parlementaire*

Merci bien monsieur le Président. On a toujours les 70 votants.

**Le Président**

Merci monsieur le Secrétaire parlementaire.

**Article 1.** La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

**M. Issaka TAPSOBA***Représentant du rapporteur COMFIB sur le dossier n°105*

Monsieur le Président, il y a des amendements qui sont repris en note de bas de page.

**Le Président**

Merci. L'article 1 est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

**Article 2.** La Commission a la parole.

**M. Issaka TAPSOBA***Représentant du rapporteur COMFIB sur le dossier n°105*

Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendement au niveau de l'article 2.

**Le Président**

Je mets l'article 2 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

A présent, je passe aux voix, l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°105.

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

**Pour : 70**

***L'Assemblée législative de transition a adopté. (Coup du maillet)***

Mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de notre séance plénière est épuisé. La prochaine séance plénière aura lieu le jeudi 26 septembre 2024 à 09 heures. Elle sera consacrée à l'examen de six projets de loi, conformément à l'ordre du jour de notre session permanente.

La séance est levée. ***(Coup du maillet)***

**-Il est 11 heures 42 minutes-**

***Ainsi fait et délibéré en séance publique,  
à Ouagadougou, le 12 septembre 2024.***

Le Président de séance




**Dafidi David LOMPO**  
Premier Vice-président  
de l'Assemblée législative de transition

Le Secrétaire de séance



**Kiswendsida Evariste ZONGO**  
Premier Secrétaire parlementaire